

N° CG 2007/W - Jéne / J8
Séance du 22 juin 2007

REQU A LA PREFECTURE

26 JUIN 2007

DECISION MODIFICATIVE N° 1 EXERCICE 2007

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU l'article L 3312-1 du C.G.C.T. relatif au budget supplémentaire du Département,
- VU la délibération n° 2007/I-1°/08 du 15 décembre 2006 relative au projet de budget primitif 2007,
- VU les délibérations du 22 juin 2007 relatives au compte administratif 2006 et à l'affectation du résultat 2006,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,
- VU l'avis de la Commission des Finances et du Budget du 24 mai 2007,
- VU l'avis des Commissions Réunies du 19 juin 2007

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ☞ approuve la réinscription à concurrence de **1 334 119,42 €** des restes à réaliser de fonctionnement 2006 joints au document budgétaire,
- ☞ approuve les inscriptions diverses portées au rapport, tant en autorisations de programmes qu'en crédits de paiement,
- ☞ arrête le volume budgétaire de la DM1 comme suit :
 - budget principal : **29 136 569,61 €** (hors soldes d'exécution)
 - budget annexe de la Cité de l'Enfance : **980 235,49 €**

Ce qui porte le volume budgétaire général à **811 541 643,10 €**, et le budget principal à **806 485 697,61 €**.

Le volume budgétaire global B.P. + D.M.1 2007 s'élève à **896 238 723,64 €**, avec les soldes d'exécution.

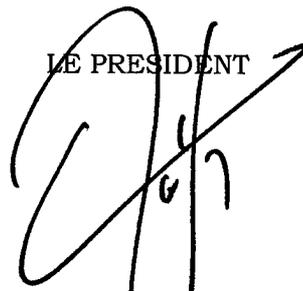
- ☞ donne délégation à la Commission Permanente pour l'approbation des contrats et conventions spécifiques nécessaires à l'exécution des décisions prises.
- ☞ autorise les virements et transferts nécessaires à l'exécution budgétaire.

Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet **26 JUIN 2007**
Publication **29 JUIN 2007**
Pour le Président du Conseil Général
et par délégation



Ludovic LIONS

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER

REÇU A LA PREFECTURE
26 JUIN 2007

Adopté
.....voix contre
.....abstentions